

S.E.L.A.R.L COUDERT, FLAMMERY & Associés
Huissiers de Justice Associés
16 avenue Henri Barbusse
92700 COLOMBES
Tel : 01.47.60.90.67 Fax :01.47.69.95.39
www.huissierscolombes.com



PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT

**L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE SEPT MAI.**

A LA REQUETE DE :

La Société **GRT GAZ**, Société Anonyme au capital de 620.424.930,00 euros, dont le siège social est situé 6 rue Raoul Nordling, 92277 BOIS-COLOMBES CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 440 117 620, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège en cette qualité.

LESQUELS M'EXPOSENT :

Que la société requérante organise, entre avril 2020 et octobre 2020 une démarche dénommée "Open Innovation Factory GRTgaz".

Que seules les personnes morales peuvent déposer un dossier.

Que la participation à la démarche Open Innovation de GRTgaz est ouverte à toute entreprise, laboratoire ou école souhaitant présenter une solution ou un concept innovant (startup, PME, ETI, etc.).

Que ne peuvent concourir : les personnes en poste chez GRTgaz, les membres du jury et les experts sollicités dans le cadre du présent concours ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

Que cette démarche comprend une offre, « Déployer ».

Que les descriptions détaillées de ces sujets sont disponibles sur le site internet <https://challenge-link.fr/grt-gaz/index.php> des Challenges Open Innovation Factory de GRTgaz.

Que les dossiers peuvent être complétés sur le site de la démarche Open Innovation de GRTgaz : <https://challenge-link.fr/grt-gaz/index.php>

Que pour la sauvegarde et la défense ultérieure des droits de la société requérante, ils me requièrent aux fins de dresser un procès-verbal de dépôt du règlement de cette démarche en français et en anglais.



DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Maître Marjory FLAMMERY, Huissier de Justice Associé membre de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée COUDERT, FLAMMERY & Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de COLOMBES (Hauts-de-Seine), 16 avenue Henri Barbusse,

Certifie avoir reçu et enregistré en mon Etude, au jour ci-dessus mentionné; le règlement complet de la démarche intitulée « OPEN INNOVATION FACTORY» qui se déroulera entre avril 2020 et octobre 2020, en français et en anglais.

Ledit règlement est composé de douze articles numérotés de 1 à 12.

En foi de quoi, j'ai intégré au présent Procès-verbal, le règlement complet de cette démarche en français et en anglais, le tout pour être conservé en mon Etude au rang des minutes.



Open Innovation Factory GRTgaz

REGLEMENT

ARTICLE 1- ORGANISATION

GRTgaz, société anonyme au capital de 620 424 930 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 440 117 620, dont le siège social est situé 6, rue Raoul Nordling, Immeuble Bora 92270 Bois-Colombes, organise une démarche « Open Innovation 2020 ». Ce dispositif comprend l'offre « Déployer ».

L'offre complète de GRTgaz est décrite sur le site internet :
<http://www.grtgaz.com/solutions-avenir/open-innovation-factorygrtgaz.html>

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU DISPOSITIF OPEN INNOVATION

L'objet de l'offre « Déployer » est d'identifier des concepts et partenaires innovants pouvant répondre à des problématiques précises proposées par l'Open Innovation Factory de GRTgaz. La finalité est de mettre en œuvre, via un contrat de partenariat, les meilleures d'entre elles.

Le dispositif Open Innovation Factory est une opportunité pour de nombreuses entreprises, laboratoires ou écoles ayant des compétences et capacités pouvant être valorisées auprès de GRTgaz. Dans le cadre l'offre « Déployer », il s'agira in fine de créer des partenariats innovants avec les structures lauréates.

GRTgaz propose, entre avril 2020 et octobre 2020, 6 appels à projet déjà qualifiés dans le dispositif « Déployer ».

Les descriptions détaillées de ces sujets sont disponibles sur le site internet <https://challenge-link.fr/grt-gaz/index.php> des Challenges Open Innovation Factory de GRTgaz.

ARTICLE 3 - CRITERE DE SELECTION

Critères de sélection

Pour l'offre « Déployer » » les critères évalués seront aussi les suivants:

- Capacité du concept à résoudre les problématiques présentées
- Faisabilité technique et économique
 - o Horizon de temps de conception estimés de la solution
 - o Coût estimé de la solution,
 - o Capacité de production et mise en œuvre de la solution

Ces critères seront examinés pendant les différentes phases du processus de sélection décrites à l'ARTICLE 4 – PROCESSUS DE SELECTION.

Maturité du concept

Ne constituant pas une condition de candidature, une attention particulière sera portée à la maturité du projet / de la solution proposée dans le cadre de l'offre « Déployer ». Dans l'idéal, cette innovation aura déjà fait l'objet d'un prototype ou d'un Preuve de Concept (POC).

ARTICLE 4 – PROCESSUS DE SELECTION

Phase de candidature

Article 4A – Processus de sélection de l'offre Déployer

Phase de candidature

Chaque dossier reçu via le site de candidature qui remplira les critères d'éligibilité et conditions de participation décrits dans l'ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION sera considéré comme candidat.



L'équipe d'animation de l'Open Innovation Factory pourra contacter l'entreprise candidate en amont afin de préciser des éléments du dossier de candidature si besoin, dans le but d'en assurer l'éligibilité.

Analyse des candidatures et sélection des nominés

Chaque dossier de candidature sera analysé par un comité de sélection composé au minimum des responsables de chaque appel à projets, de l'équipe d'animation de l'Open Innovation Factory et d'experts de l'innovation internes à GRTgaz. GRTgaz se réserve le droit de faire appel à des experts externes pour l'appuyer dans cette phase d'analyse des candidatures.

Les dossiers seront évalués selon les critères de sélection détaillés dans ARTICLE 3 – CRITERE DE SELECTION. GRTgaz retiendra à la suite de la phase d'analyse 1 à 4 projets nominés.

L'ensemble des participants sera averti du résultat par une communication à l'issu de cette phase.

Phase de rencontre des nominés

Des jurys seront organisés pendant une période de 3 semaines à compter du comité de sélection des nominés, pour permettre aux nominés de présenter leur projet. Ces jurys accueilleront les nominés dans les locaux de GRTgaz ou dans un lieu d'innovation parisien.

Ces jurys seront composés de directeurs de GRTgaz, des responsables de chaque appel à projets, de l'équipe d'animation de l'Open Innovation Factory et d'experts de l'innovation internes au groupe GRTgaz. GRTgaz se réserve le droit de faire appel à des experts externes pour l'appuyer dans cette phase de rencontre des nominés.

Au terme de cette période de rencontre, un ou plusieurs lauréats seront identifiés par appel à projets (soit au minimum 6 lauréats de l'Open Innovation Factory de GRTgaz).

L'ensemble des participants sera informé du résultat par une communication mail qui suivra les jurys.

Remise des prix

Les noms des lauréats seront communiqués publiquement à l'issue de chaque campagne d'appel à projet. Une cérémonie de remise des prix sera organisée à la fin de l'année 2020 afin de mettre en valeur l'ensemble des lauréats de l'année et les partenaires de GRTgaz. Assisteront entre autres à cette cérémonie, plusieurs des directeurs de GRTgaz, la Direction Générale ainsi que l'ensemble des équipes présentent lors des phases de sélection précédentes.



ARTICLE 5 – BENEFICES A LA CLE POUR LES LAUREATS

Démarche partenariale

Dispositif Déployer

Une démarche partenariale sera menée avec le ou les lauréats de chaque appel à projets du dispositif « Déployer ». Les modalités de partenariats seront définies au cas par cas avec les entreprises lauréates après le jury final.

Cette démarche partenariale se traduira entre autre par une dotation financière dont l'objectif est de :

- Financer le démarrage du projet dans le cadre d'un co-développement
- Appuyer l'entreprise dans le développement de ses projets d'innovation (si aucun co-développement n'est envisagé)

Le montant de la dotation sera adapté aux besoins de chaque appel à projet. Plusieurs lauréats par appel à projet pourront être récompensés.

Visibilité des lauréats

Les équipes lauréates bénéficieront en outre d'une visibilité au travers :

- De la participation des lauréats et des nominés à la Remise des Prix
- D'articles de presse au travers desquels leurs noms et projets seront associés à GRTgaz,
- D'un accompagnement possible de GRTgaz sur différents salons

ARTICLE 6 – CALENDRIER

Le calendrier envisagé de la démarche Open Innovation de GRTgaz est le suivant :

- Lancement de la démarche : 14 Avril 2020
- Les dates de clôture de dossier par dispositif sont les suivantes :
 - Dispositif Déployer :
 - Mi Juillet 2020 :
 - AAP#1 : Comment gérer les influences des courants alternatifs dans notre réseau ?
 - AAP#2 : Comment détecter de la corrosion dans nos canalisations aériennes ?
 - AAP#3 : Comment épurer un gaz de synthèse à haute pression ?
 - Mi octobre 2020 :
 - AAP#4 : Comment renforcer les dispositifs d'absence de fuite sur notre réseau ?
 - AAP#5 : Comment améliorer le réalisme des exercices de sécurité dans les stations de compression ?
 - AAP#6 : - Comment anticiper les mouvements de tuyau lors des raccordements ?



ARTICLE 7 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Profil du déposant

Seules les personnes morales peuvent déposer un dossier.

La participation à la démarche Open Innovation Factory de GRTgaz est ouverte à toute entreprise, laboratoire ou école souhaitant présenter une solution ou un concept innovant (startup, PME, ETI, etc.)

Le dossier de candidature doit être déposé par un représentant légal et/ou fondateur de la structure pour le compte de cette dernière.

Ne peuvent concourir : les personnes en poste chez GRTgaz, les membres du jury et les experts sollicités dans le cadre du présent concours ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

Dépôt des dossiers

Les dossiers peuvent être complétés sur le site de la démarche Open Innovation de GRTgaz : <https://challenge-link.fr/grtgaz/index.php>

En cas d'inaccessibilité du site, et seulement dans ce cas, le dossier pourra être transmis par courrier électronique à blg-grtchallengesopeninnovation@grtgaz.com.

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- **Présentation de l'entreprise candidate** : nom de l'entreprise, présentation de la société, adresse, site web.
- **Présentation du projet** : Description succincte du concept (maximum 1 page), Description de vos facteurs différenciant, champ libre
- **Présentation de l'équipe porteuse du projet** : noms des porteurs, fonction dans l'entreprise répondante
- **Informations de contact** : adresse email, numéro de téléphone mobile
- **Autres supports** : possibilité pour l'entreprise candidate de fournir d'autres supports multimédia si elle le souhaite
- **Langue** : le dossier peut être remis en français ou en anglais.

Lors de l'envoi de son dossier, le porteur de projet recevra un accusé de réception électronique lui notifiant la bonne réception de son dossier. Il pourra être sollicité pour des demandes de précisions sur son dossier par GRTgaz.

Recevabilité de la proposition

Pour pouvoir être considérées comme recevables, les candidatures devront respecter les conditions ci-dessous :



- **Date de remise** : les dossiers non complets ou soumis après la date de clôture **ne seront pas pris en compte**
- **Contenu du dossier** : les informations demandées dans le dossier d'inscription doivent être complétées.

ARTICLE 8 - CONFIDENTIALITE

Pour tous les candidats

GRTgaz considère comme confidentiel les informations renseignées comme telles par le participant dans le dossier de candidature.

GRTgaz est autorisé à communiquer à la presse et à publier sur le site www.grtgaz.com, le nom de l'entreprise qui candidate et l'appel à projets ou le dispositif sur lequel elle candidate.

L'attention des participants est attirée sur le fait que la confidentialité de toutes les informations dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination doit être préservée conformément à l'article L.111-77 du Code de l'énergie. Ces informations sont dites « informations commercialement sensibles ».

GRTgaz s'engage à traiter ces informations avec la plus grande précaution, et de ne pas les divulguer sans autorisation préalable du participant à la condition que celles-ci aient été préalablement identifiées comme « Confidentielles » par le participant.

Il est expressément convenu entre les parties (GRTgaz et l'entreprise participante) que la divulgation par l'une des parties, d'informations confidentielles à l'autre partie au titre du présent règlement ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite à la partie récipiendaire, un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les inventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces informations confidentielles, ou tout autre droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

L'obligation de confidentialité, objet du présent article, prend effet à la date de commencement des Challenges soit le 14 avril 2020.

Elle s'achève cinq (5) années après.

Spécificités pour la « Phase de rencontre des nominés »

Le jury s'engage à signer un accord de confidentialité si demandé par l'entreprise nominée, garantissant ainsi dans le cadre des rencontres avec GRTgaz l'entière confidentialité des données échangées.

ARTICLE 9 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Des concepts proposés par les candidats



Tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés à la réalisation des projets présentés par les candidats feront l'objet d'un accord ultérieur entre GRTgaz et les candidats qui tiendra compte des apports respectifs des parties et de leurs intérêts. Il est entendu que les connaissances antérieures de chaque partie resteront la propriété de la Partie concernée.

Le candidat certifie qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet concerné. Il garantit GRTgaz de toute réclamation quelle qu'elle soit en provenance de tout tiers concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet présenté, ainsi que de leurs conséquences financières, dont il déclare faire son affaire personnelle.

Le candidat certifie n'être soumis à aucune obligation concernant son projet et les différentes créations auxquelles celui-ci se rapporte qui pourrait limiter sa participation.

GRTgaz ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si un projet ou ses parties reproduisaient des travaux ou autres œuvres protégés.

La participation à la démarche Open Innovation de GRTgaz ne saurait être interprétée comme conférant à GRTgaz et aux personnes mandatées par GRTgaz une autorisation ou un droit quelconque de licence d'exploitation industrielle ou commerciale sur les dites informations confidentielles.

Utilisation de la marque GRTgaz

Les candidats pourront intégrer un lien de leur site internet vers le site www.grtgaz.com et utiliser les noms GRTgaz et «La démarche Open Innovation Project de GRTgaz » de manière écrite et non graphique.

L'utilisation graphique des marques GRTgaz et «La démarche Open Innovation Factory de GRTgaz » sera obligatoirement soumise à une autorisation écrite de la part de GRTgaz précisant les modalités et limites d'utilisation.

ARTICLE 10 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Données à caractère personnel

Dans le cadre de la démarche Open Innovation Factory, GRTgaz est amené à exploiter des informations concernant les candidats et notamment des données à caractère personnel nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Ces données à caractère personnel sont soumis aux dispositions légales et réglementaires dites Informatique et Libertés (et notamment au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 ci-après « le règlement européen sur la protection des données »). Le cas échéant chaque partie procédera pendant la durée de la



démarche Open Innovation à toute déclaration lui incombant et plus généralement respectera la réglementation Informatique et Libertés.

Tout candidat dispose, en application du règlement européen sur la protection des données, d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel le concernant, et peut s'opposer à leur cession à des tiers en le signifiant par écrit à GRTgaz à l'adresse suivante:

GRTgaz
la démarche Open Innovation Factory
Direction des Achats, des Approvisionnements et de la Logistique
7 rue du 19 mars 1962 – 92230 Gennevilliers – France

Autorisation d'exploitation de l'image

Chaque membre des équipes candidates autorise à titre gratuit GRTgaz ou toute personne qu'elle aura désignée, à utiliser les photos et vidéos transmises dans le cadre de sa candidature, sur tous types de supports pour promouvoir son projet et/ou l'opération. Les prises de vues et interviews réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de GRTgaz pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire, en tout ou partie, les photographies et films du candidat, soit par GRTgaz, directement, soit par l'intermédiaire de tout tiers autorisé par GRTgaz, dans le monde entier, par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, audiovisuelle, informatique, sur tous supports et en tous formats, et de les diffuser tant dans le secteur commercial que non commercial, et public que privé, en vue de la réception collective et/ou domestique.

Cette autorisation accorde également à GRTgaz ou à toute personne qu'elle aura désignée le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser, en tout ou partie, sur tous les supports et dans les conditions ci-dessus mentionnées les propos que le représentant du candidat aura tenus dans le cadre de la communication interne et externe de GRTgaz.

Cette autorisation d'exploitation d'image est valable 10 ans à compter de la date d'acceptation du présent règlement

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS DES CANDIDATS

Obligation pour tous les candidats

Les candidats doivent respecter les conditions de participation de la démarche Open Innovation définies dans ce règlement. En particulier et sans que cette liste soit exhaustive, il s'engage à respecter les règles suivantes :

- Se tenir disponible pour un échange téléphonique si besoin en phase de candidature pour finaliser le dossier
- Communiquer des informations exactes lors de son inscription et lors de l'utilisation du site de candidature



- Respecter les droits de propriété intellectuelle afférents aux contenus diffusés sur les sites de GRTgaz ainsi que les droits de propriété intellectuelle des tiers
- Ne pas diffuser de contenus, informations ou données de toute nature non conformes à la réalité

Obligations pour les nominés

Les nominés doivent se tenir disponible pour venir présenter leur projet lors des jurys qui seront organisés à Paris pendant la « Phase de rencontre des nominés » telle que décrite dans l'ARTICLE 4 – PROCESSUS DE SELECTION

Les nominés doivent donner l'autorisation à GRTgaz de réaliser une captation vidéo de présentation pendant cette phase pour une utilisation ultérieure en communication.

Obligations pour les lauréats

Dans le cadre du dispositif « Déployer » les lauréats doivent s'engager à se faire représenter par au moins un de leurs membres lors de la remise des prix, et d'y présenter leur solution (maquette, prototype, produit finalisé).

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE ET LITIGES

Le règlement est déposé auprès de : Maître Flammery Marjory, huissier de justice, demeurant 16 avenue Henri Barbusse BP68 92700 COLOMBES 01 47 84 12 81
Le présent règlement est régi exclusivement par la loi française.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour connaître de tout litige relatif aux Challenges Open Innovation Factory.

La version française du présent document fait foi.





Open Innovation Factory GRTgaz

REQUIREMENT

ARTICLE 1- ORGANIZATION

GRTgaz, a public limited company with capital of EUR 620,424,930, registered with the Nanterre Trade and Companies Register under number 440 117 620, whose registered office is at 6, rue Raoul Nordling, Immeuble Bora 92270 Bois-Colombes, is organising an "Open Innovation 2020" initiative. This initiative includes the "Deploy" offer.

GRTgaz's full range of services is described on the website: <http://www.grtgaz.com/solutions-avenir/open-innovation-factorygrtgaz.html>

ARTICLE 2 - DESCRIPTION OF THE OPEN INNOVATION SCHEME

The purpose of the "Deploy" offer is to identify innovative concepts and partners who can respond to specific issues proposed by GRTgaz's Open Innovation Factory. The aim is to implement the best of them through a partnership contract.

The Open Innovation Factory scheme is an opportunity for many companies, laboratories or schools with skills and capacities that can be put to good use with GRTgaz. As part of the "Deploy" offer, the ultimate aim will be to create innovative partnerships with the winning structures.

Between April 2020 and October 2020, GRTgaz is offering 6 calls for projects already qualified under the "Deploy" scheme.

Detailed descriptions of these topics are available on the website <https://challenge-link.fr/grt-gaz/index.php> of GRTgaz's Open Innovation Factory Challenges.

ARTICLE 3 - SELECTION CRITERIA

Selection requirements

For the "Deploy" offer, the following criteria will also be evaluated:



- Ability of the concept to solve the problems presented
- Technical and economic feasibility
 - o Estimated solution design time horizon
 - o Estimated cost of the solution,
 - o Production capacity and implementation of the solution

These criteria will be examined during the different phases of the selection process described in **ARTICLE 4 - SELECTION PROCESS**.

Maturity of the concept

This is not a condition for application, but particular attention will be paid to the maturity of the project/solution proposed in the "Deploy" offer. Ideally, this innovation will already have been the subject of a prototype or a Proof of Concept (POC).

ARTICLE 4 - SELECTION PROCESS

Bidding phase

Article 4A - Offer selection process Deploy

Each file received via the application site that meets the eligibility criteria and conditions of participation described in **ARTICLE 6 -CONDITIONS OF PARTICIPATION** will be considered as a candidate.

The Open Innovation Factory team may contact the candidate company beforehand in order to specify elements of the application file if necessary, with the aim of ensuring its eligibility.

Analysis of applications and selection of nominees

Each application will be analysed by a selection committee made up of at least the people responsible for each call for projects, the Open Innovation Factory team and GRTgaz's in-house innovation experts. GRTgaz reserves the right to call on external experts to support it in this application analysis phase.

Applications will be assessed according to the selection criteria detailed in **ARTICLE 3 - SELECTION CRITERION**. Following the analysis phase, GRTgaz will select 1 to 4 nominated projects.

All participants will be notified of the result by a communication at the end of this phase.

Nominate Meeting Phase

Juries will be organized for a period of 3 weeks from the selection committee to allow nominees to present their projects. These juries will welcome the nominees at GRTgaz's premises or at a Parisian innovation venue.



The juries will be made up of GRTgaz's directors, the managers of each call for projects, the Open Innovation Factory team and GRTgaz's in-house innovation experts. GRTgaz reserves the right to call on external experts to support it in this phase of meeting the nominees.

At the end of this meeting period, one or more winners will be identified by call for projects (i.e. at least 6 winners of the GRTgaz Open Innovation Factory).

All the participants will be informed of the result by an e-mail communication that will follow the juries.

Award Ceremony

The names of the winners will be announced publicly at the end of each call for proposals. A prize-giving ceremony will be organised at the end of 2020 to showcase all the year's winners and GRTgaz's partners. This ceremony will be attended, among others, by several of GRTgaz's directors, the Executive Management and all the teams who were present during the previous selection phases.

ARTICLE 5 - BENEFITS FOR LAUREATES

Partnership approach

Deploying device

A partnership approach will be carried out with the winner(s) of each call for projects under the "Deploy" scheme. The partnership arrangements will be defined on a case-by-case basis with the winning companies after the final jury.

This partnership approach will result, among other things, in a financial allocation whose objective is to :

- Financing the start-up of the project within the framework of co-development
- Support the enterprise in the development of its innovation projects (if no co-development is envisaged)

The amount of the allocation will be adapted to the needs of each call for projects. Several laureates per call for projects may be awarded.

Visibility of laureates

The winning teams will also benefit from visibility through :

- The participation of laureates and nominees at the Awards Ceremony
- Press articles through which their names and projects will be associated with GRTgaz,
- Possible support from GRTgaz at various trade fairs

ARTICLE 6 – CALENDAR



The timetable envisaged for GRTgaz's Open Innovation initiative is as follows:

- Launch of the approach: 14 April 2020
- The file closure dates per device are as follows:
 - Deploy Device :
 - Mid-July 2020:
 - AAP#1 : How do we deal with the influences of alternating currents in our network?
 - AAP#2 : How to detect corrosion in our overhead pipelines?
 - AAP#3 : How to purify synthesis gas at high pressure?
 - Mi octobre 2020 :
 - AAP#4 : How can we strengthen the no-leak devices on our network?
 - AAP#5 : How can the realism of safety exercises in compressor stations be improved?
 - AAP#6 : How to anticipate pipe movements when making connections?

ARTICLE 7 - CONDITIONS OF PARTICIPATION

Applicant profile

Only legal entities may submit a file.

Participation in GRTgaz's Open Innovation Factory initiative is open to any company, laboratory or school wishing to present an innovative solution or concept (startup, SME, ETI, etc.).

The application must be submitted by a legal representative and/or founder of the structure on behalf of the latter.

The following are not eligible to compete: persons employed by GRTgaz, members of the jury and experts invited to take part in this competition, as well as members of their families (spouses, ascendants, descendants and first-degree collaterals).

Submission of applications

Applications can be completed on GRTgaz's Open Innovation website: <https://challenge-link.fr/grt-gaz/index.php>

In case of inaccessibility of the site, and only in this case, the file can be sent by e-mail to : blg-grtchallengesopeninnovation@grtgaz.com.

The application package will include the following elements:

- **Presentation of the candidate company:** company name, company presentation, address, website.
- **Presentation of the project:** Brief description of the concept (maximum 1 page), Description of your differentiating factors, free field



- **Presentation of the project team:** names of the project leaders, function in the sponsoring company
- **Contact information:** email address, mobile phone number
- **Other media:** possibility for the applicant company to provide other multimedia media if it so wishes.
- **Language:** the file may be submitted in English or French.

When sending his application, the project leader will receive an electronic acknowledgement of receipt notifying him that his application has been received. GRTgaz may ask the project owner for further information about his application.

Admissibility of proposal

In order to be considered admissible, applications must comply with the conditions below:

- **Submission date:** Applications that are incomplete or submitted after the closing date will not be considered.
- **Contents of the file:** the information requested in the registration file must be completed

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITY

For all applicants

GRTgaz is authorised to communicate to the press and to publish on the website www.grtgaz.com, the name of the applicant company and the call for projects or the system for which it is applying.

Participants' attention is drawn to the fact that the confidentiality of all information whose disclosure would be likely to infringe the rules of free and fair competition and non-discrimination must be preserved in accordance with Article L.111-77 of the Energy Code. This information is referred to as "commercially sensitive information".

GRTgaz undertakes to treat this information with the utmost care, and not to disclose it without the Participant's prior consent, provided that it has been identified as "Confidential" by the Participant.

It is expressly agreed between the Parties (GRTgaz and the Participating Undertaking) that the disclosure by one of the Parties of confidential information to the other Party under these Rules may not under any circumstances be construed as conferring, expressly or implicitly, on the recipient Party, any right whatsoever (under licence or by any other means) over the materials, inventions or discoveries to which such confidential information relates, or any other intellectual or industrial property right.

The obligation of confidentiality, which is the subject of this article, takes effect on the starting date of the Challenges, i.e. April 14, 2020. It ends five (5) years later.

Specifics for the "Nominate Encounter Phase »



The jury undertakes to sign a confidentiality agreement if requested by the nominated company, thus guaranteeing, in the context of meetings with GRTgaz, the complete confidentiality of the data exchanged.

ARTICLE 9 - INTELLECTUAL PROPERTY

Concepts proposed by the candidates

All the intellectual and industrial property rights attached to the projects presented by the applicants will be the subject of a subsequent agreement between GRTgaz and the applicants, which will take account of the respective contributions of the parties and their interests. It is understood that the prior knowledge of each Party will remain the property of the Party concerned.

The applicant certifies that it is the holder of the intellectual and industrial property rights and, failing this, that it has all the necessary authorisations concerning all the intellectual and industrial property rights attached to the project concerned. He shall guarantee GRTgaz against any claim whatsoever from any third party concerning all the intellectual and industrial property rights attached to the project presented, as well as their financial consequences, which he declares to be his own affair.

The candidate certifies that he is not subject to any obligation concerning his project and the various creations to which it relates that could limit his participation.

GRTgaz may under no circumstances be held liable if a project or its parts reproduce works or other protected works.

Participation in GRTgaz's Open Innovation approach cannot be interpreted as giving GRTgaz and the persons appointed by GRTgaz any authorisation or right to grant an industrial or commercial licence for the said confidential information.

Use of the GRTgaz brand name

Applicants may include a link from their website to www.grtgaz.com and use the names GRTgaz and "GRTgaz's Open Innovation Project" in a written, not graphic, way.

The graphic use of the GRTgaz and "GRTgaz's Open Innovation Factory approach" trademarks will be subject to written authorisation from GRTgaz specifying the terms and conditions and limits of use.

ARTICLE 10 - PERSONAL DATA

As part of the Open Innovation Factory approach, GRTgaz uses information about applicants, and in particular the personal data required to take account of their participation.



This personal data is subject to the legal and regulatory provisions known as "Informatique et Libertés" (Information Technology and Civil Liberties).

(and in particular Regulation (EU) 2016/679 of the European Parliament and of the Council of 27 April 2016 applicable as from 25 May 2018 hereinafter "the European Data Protection Regulation"). If necessary, each party will make any declaration during the Open Innovation process and more generally will comply with the Data Protection Regulation.

In application of the European Data Protection Regulation, any applicant has the right to access and rectify personal data concerning him, and may oppose their transfer to third parties by notifying GRTgaz in writing at the following address:
GRTgaz

the Open Innovation Factory approach

Purchasing, Supply and Logistics Department

7 rue du 19 mars 1962 - 92230 Gennevilliers – France

Authorisation to use the image

Each member of the applicant teams authorises GRTgaz or any person it has appointed, free of charge, to use the photos and videos submitted as part of its application, on all types of media to promote its project and/or the operation.

The photographs and interviews taken will be used exclusively for GRTgaz's internal and external communications for its training, promotional and public information needs on its activities.

This authorisation concerns in particular the right to represent or have represented, reproduce or have reproduced, in whole or in part, the applicant's photographs and films, either by GRTgaz, directly, or through any third party authorised by GRTgaz, throughout the world, by all technical methods and processes known or unknown to date, in particular by means of the written, audiovisual and computer media, on all media and in all formats, and to disseminate them both in the commercial and non-commercial sectors, and in the public and private sectors, for collective and/or domestic reception.

This authorisation also grants GRTgaz or any person it has designated the right to exploit, reproduce and broadcast, in whole or in part, on all media and under the above-mentioned conditions, the comments made by the applicant's representative in the context of GRTgaz's internal and external communications.

This authorisation to use the image is valid for 10 years from the date of acceptance of these rules.

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS OF CANDIDATES

Obligation of candidates

Applicants must comply with the conditions for participation in the Open Innovation approach defined in these rules. In particular, and without this list being exhaustive, they undertake to respect the following rules:



- Be available for a telephone exchange if needed during the application phase to finalize the application.
- Provide accurate information when registering and using the application site
- To respect the intellectual property rights relating to the content disseminated on GRTgaz's websites and the intellectual property rights of third parties
- Not to disseminate content, information or data of any kind that does not conform to reality.

Obligations for nominees

Nominees must be available to present their project to the juries that will be organized in Paris during the “Nominee Meeting Phase” as described in ARTICLE 4 – SELECTION PROCESS.

Nominees must give GRTgaz permission to make a video recording of their presentation during this phase for subsequent use in communication.

Obligations for winners

As part of the “Deploy” scheme, winners must undertake to be represented by at least one of their members at the prize-giving ceremony and to present their solution (mock-up, prototype, finished product).

ARTICLE 12 – APPLICABLE LAW AND DISAGREEMENT

The settlement is deposited with : Maître Flammery Marjory, bailiff, residing at 16 avenue Henri Barbusse
BP68 92700 COLOMBES 01 47 84 12 81
These rules are governed exclusively by French law.

The Tribunal de Grande Instance de Paris shall have sole jurisdiction to hear any dispute relating to the Challenges Open Innovation Factory.

The French version of this requirement is authentic with respect to the English version.

Le présent Procès-verbal a été rédigé sur 18 pages.

Maître Marjory FLAMMERY
Huissier de justice Associé



18/18

Mentions d'information

La société GRTgaz, 440 117 620 R.C.S. Nanterre, France, en tant que responsable de traitement, traite vos données.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter le Data Privacy Manager nommé par GRTgaz, à l'adresse postale GRTgaz, 6 rue Raoul Nordling, 92270 Bois-Colombes ou par adresse mail protectiondesdonnees@grtgaz.com.

Le traitement Open Innovation a pour finalité de permettre à GRTgaz d'établir une liste de destinataires afin d'adresser d'une part des communications générales et d'autre part des appels à projets, pour les anciens candidats.

Les données seront conservées pendant la durée d'inscription sur nos listes de candidats et 3 ans après le dépôt de la dernière candidature.

Les données collectées sont les suivantes : noms, prénoms, mail, adresse postale.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : GRTGaz

La base légale du traitement est le consentement. Vous avez la possibilité de le retirer à tout moment en vous adressant au Data Privacy Manager nommé par GRTgaz.

La collecte de ces données est obligatoire pour le bon fonctionnement du service.

La collecte de ces données est directe.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données, exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site de la CNIL(cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.